

Nouvelle enquête sur les PME de l'Union européenne et la propriété intellectuelle

- 9 000 PME de l'Union européenne ont participé à la première étude en son genre à l'échelle européenne, lancée par l'EUIPO
- Les noms de domaine internet et la confidentialité (secret commercial) sont les principales mesures de protection utilisées par les PME
- 60 % des sociétés qui détiennent des droits de propriété intellectuelle affirment que la protection de leurs droits a eu un effet positif sur leur activité
- Environ un tiers des titulaires de droits de propriété intellectuelle affirme avoir été victimes de violations de leurs droits, mais 12 % d'entre eux n'ont entrepris aucune action lorsque ces atteintes se sont produites

Une nouvelle enquête de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle ([EUIPO](https://www.euiipo.europa.eu)) a interrogé près de 9 000 petites et moyennes entreprises (PME) de l'Union européenne (UE), afin de savoir comment celles-ci s'appuyaient sur les droits de propriété intellectuelle pour soutenir leur activité économique.

L'enquête a révélé que 60 % des sociétés interrogées qui détiennent des droits de propriété intellectuelle (DPI) déclarent que la protection de l'innovation a eu un effet positif sur leur activité, notamment par l'amélioration de leur réputation et de leur image de fiabilité, ainsi que le renforcement de leurs perspectives commerciales à long terme.

Les PME interrogées étaient plus enclines à recourir à l'enregistrement des noms de domaine internet et au secret commercial qu'à toute autre mesure de protection, et la prévention de la contrefaçon se distingue comme la principale raison d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle.

Près d'un tiers des PME interrogées indique que leurs droits de propriété intellectuelle ont déjà fait l'objet de violations et que, en dehors des procédures judiciaires, elles ont principalement eu recours à des négociations bilatérales pour résoudre les contentieux liés à l'atteinte portée à leurs droits. Les PME disent éviter les procédures judiciaires car elles les jugent trop longues et coûteuses. 12 % d'entre elles indiquent n'avoir entrepris aucune action lorsque ces atteintes se sont produites.

Sur les entreprises interrogées qui n'avaient pas protégé leurs droits de propriété intellectuelle, 35 % ont affirmé ne pas voir l'intérêt de les protéger. Les autres motifs évoqués par les répondants pour ne pas prendre de mesures de protection incluent le manque de connaissances sur la procédure d'enregistrement, ainsi que la complexité et les coûts de l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle.

M. António Campinos, directeur exécutif de l'EUIPO, a déclaré:

«Les PME représentent 99 % de l'ensemble des entreprises de l'Union européenne et sont le pilier de l'économie européenne. De ce fait, nous avons besoin d'informations claires sur le contexte réel de la propriété intellectuelle des PME innovantes de l'UE - pourquoi celles-ci cherchent à protéger leur propriété intellectuelle et quels sont les obstacles qu'elles rencontrent. Nous voulons aussi connaître leur point de vue sur la manière de surmonter ces difficultés.»

En 2015, l'EUIPO a publié le rapport [Droits de propriété intellectuelle et performance des entreprises en Europe](#) qui montrait que les grandes entreprises sont davantage susceptibles de détenir des DPI que les entreprises plus petites; 40 % des grandes entreprises ont des droits enregistrés, contre 9 % des PME. Le rapport montrait également que les PME qui détiennent des DPI ont un revenu par employé supérieur de 32 % aux PME sans DPI.

Cette nouvelle enquête, publiée par l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, a été commandée dans le cadre du suivi des résultats du rapport, afin d'examiner plus en détail les problèmes rencontrés par les PME dans l'accès à la protection de leur propriété intellectuelle.

À PROPOS DE L'EUIPO

L'EUIPO est [une agence décentralisée de l'UE](#), basée à Alicante, Espagne. Elle gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) ainsi que les dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), lesquels garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans les 28 États membres de l'UE, et coopère avec les offices nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle dans l'UE. Jusqu'au 23 mars 2016, l'EUIPO était connu sous le nom d'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

[L'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#) a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre le risque grandissant d'atteintes aux DPI en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin par le règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Personnes de contact pour la presse

Laura Casado
Tél.: (+34) 96 513 8934
Laura.CASADO@euipo.europa.eu

Ruth McDonald
Tél.: (+34) 96 513 7676
Ruth.MCDONALD@euipo.europa.eu

Claire Castel
Tél.: (+34) 96 519 9735
Claire.CASTEL@euipo.europa.eu

Twitter: @EU_IPO

#EUIPOreports

